

**DEMANDE DE LOGEMENT**

Adresse de l'immeuble : .....

Numéro de l'appartement : .....

Nom de famille :	Prénom(s) :
Durée du bail :	Coût de location : ..... \$
Stationnement : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Dépôt : ..... \$
Frais de chauffage / d'eau chaude payés par : .....	Nombre de résidents : .....
Frais d'électricité payés par : .....	Dispositions spéciales :
Cuisinière et réfrigérateur fournis par : .....	
Lave-vaisselle inclus : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

**RÉFÉRENCES :**

Nom /adresse / n° de téléphone de votre propriétaire actuel : .....	Adresse actuelle : .....
	Tél. (résidence) : .....
	Tél. (travail) : .....
N° de permis de conduire - Québec (facultatif) : .....	Célibataire : <input type="checkbox"/>
	Marié(e) : <input type="checkbox"/>
N° d'assurance sociale (facultatif) : .....	N° de carte d'assurance-maladie du Québec (facultatif) : .....
Banque : .....	Occupation : .....
Adresse / n° de téléphone de votre succursale bancaire : .....	Nom et adresse de votre employeur : .....
N° de compte (facultatif) : .....	Téléphone : .....
Parents (ou amis) : .....	Téléphone : .....
Adresse : .....	

J'accepte, par les présentes, le bail type proposé par les Immeubles Trianon, conformément aux modalités et aux conditions stipulées dans le présent document, pourvu que le propriétaire, ou son représentant dûment mandaté, approuve la présente demande de logement dans les dix (10) jours suivant la date de signature de ce document. Si la présente demande est refusée, le montant de ..... \$ versé en dépôt à la présente date sera remboursé au signataire de la demande. En cas de retrait de la demande, le dépôt versé par le demandeur ne sera pas remboursable. Le demandeur renonce à toute demande de compensation en raison d'un refus éventuel de la présente demande qui peut être exercé par le propriétaire, sans que celui-ci n'ait à divulguer quelque raison que ce soit pour sa décision.

**VÉRIFICATION REQUISE :**

Autorisé par : .....

Date : .....

Signature du demandeur : .....

Date : .....



## **Directives pour une demande de logement auprès des Immeubles Trianon**

### **Processus visant la demande**

Veillez noter que les Immeubles Trianon ne peuvent réserver d'appartement tant que tous les documents et le chèque de dépôt n'ont pas été reçus.  
Votre demande sera traitée après réception de tous vos documents, et un représentant de la société Trianon communiquera avec vous (dans un délai de quelques jours) pour convenir d'un rendez-vous afin de signer le bail, à condition que votre demande ait été approuvée.

### **Pour chaque demandeur dont le nom apparaît sur le bail**

1 - Veuillez bien remplir et signer les \*deux formulaires de demande. (\*Il existe deux formulaires de demande de location à remplir et à signer par chaque demandeur. Formulaire #1, « Demande de logement » se trouve à la page No. 1 de la présente section. Formulaire No. 2 est le formulaire qui sera utilisé par notre bureau de crédit. Ce formulaire n'est pas disponible en ligne et sera transmis à la requérante par courriel ou par télécopieur. Veuillez prendre note que toute demande de location fera l'objet d'une enquête de crédit avant l'acceptation.)

2 - Libeller un chèque correspondant au montant du premier mois de loyer, au nom de Les Immeubles Trianon, et dont la date est celle de votre demande. (Si le bail commence à l'intérieur des 15 jours suivant la date de présentation de votre demande, veuillez présenter un chèque visé ou un mandat.)

### **Étudiants étrangers**

Si vous êtes un étudiant étranger, veuillez fournir les documents suivants :

- une copie de votre passeport;
- une copie de votre permis d'étude en règle;
- une copie de la lettre d'acceptation de votre établissement d'enseignement;
- deux formulaires de demande remplis et signés par un répondant résidant au Québec qui signera le bail avec vous et, à titre de répondant, endossera la responsabilité du bail.

### **Citoyens non-canadiens ou n'ayant pas le statut de résident permanent au Canada**

Veillez fournir les documents suivants :

- une copie de votre passeport;
- une copie de votre permis de travail en règle;
- une copie de la lettre de votre employeur confirmant votre emploi.

### **Cession de bail**

Un bail ne peut être résilié pendant l'année où il est en vigueur. Trianon enverra un avis de renouvellement de bail trois mois avant la date de fin du bail, conformément aux dispositions de la Régie du logement du Québec. Une fois que le locataire aura reçu l'avis, il disposera de 30 jours pour répondre par écrit. S'il ne répond pas à l'avis de renouvellement, le bail est automatiquement renouvelé aux conditions stipulées dans l'avis. (Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter les lois et règlements de la Régie du logement à l'adresse Web suivante : [www.rdl.gouv.qc.ca/fr/droits/lois.asp](http://www.rdl.gouv.qc.ca/fr/droits/lois.asp)).

Si un(e) locataire désire/veut céder son bail, les étapes suivantes doivent être suivies :

- le(a) locataire existant(e) doit faire parvenir une lettre originale indiquant qu'il/elle désire céder son bail; la date de cession souhaitée doit être précisée;
- le(a) locataire est responsable de trouver une personne qui reprendra son bail;
- le(a) locataire proposé(e) doit remplir deux formulaires de demande de logement et fournir tous les documents exigés, en plus du paiement du premier mois de loyer (voir les dispositions précédentes);
- une fois que Trianon aura approuvé la demande du locataire proposé, le document de cession de bail sera préparé et un rendez-vous sera fixé pour permettre à toutes les parties de signer le document de cession de bail.

Si vous avez des questions à poser ou si vous voulez éclaircir certains points, veuillez communiquer avec notre bureau en composant le 514-937-6134.